



# PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement,  
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France  
Unité départementale de l'Essonne



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMMISSION DE SUIVI DE SITE 2022 REFOOD**

Actions de la DRIEAT

# Inspection inopinée du 23/02/2022

Thèmes abordés :

- Contrôle de la qualité des rejets dans l'air sur les 3 moteurs en fonctionnement et les deux systèmes de traitement d'odeur

Écart relevé :

- Pas de dépassements significatifs à savoir : toutes les VLE sont conformes sauf la concentration en formaldéhyde des rejets des moteurs 1 (28,38 mg/Nm<sup>3</sup>) et 3 (17,71 mg/Nm<sup>3</sup>) pour une valeur limite d'émission fixée à 15 mg/Nm<sup>3</sup>

# Inspection programmée du 14/09/2022

Thèmes abordés :

- Suites données à l'inspection de 2021
- Conditions d'admissions des déchets entrants ;

Écarts relevés par l'inspection :

- Trois non-conformités :
  - \* L'exploitant doit faire procéder une fois par an, à une analyse d'eau pour la teneur en nitrate dans les forages exploités par les utilisateurs qui irriguent tout ou partie de leurs cultures (récurrente)-
  - \* L'exploitant doit fournir les analyses des boues issues du traitement des eaux industrielles de l'industrie agroalimentaire entrant dans le process de méthanisation ;
  - \* Les eaux pluviales collectées dans le bassin de rétention qui ne respectent pas les valeurs limites d'émission afin d'être rejetées dans le milieu naturel ne peuvent pas être réutilisées dans le process de méthanisation sans avoir justifié que c'est acceptable.

# Autre point

Porter-à-connaissance relatif à la modification des réseaux d'eau internes du site et des activités de transit de sous-produits animaux est en cours d'instruction.